

Séance du 2 juillet 2015

Extrait du recueil des actes du Conseil d'Administration de l'UVHC

Objet : volet spécifique Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC) du Contrat de site Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Lille Nord de France 2015-2019

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil Nicole Cleuet - Bâtiment Matisse, le 2 juillet 2015, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint, Vu l'avis du Comité Technique qui s'est tenu le 24 juin 2015 ;

M. le Président présente le volet spécifique Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC) du Contrat de site Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Lille Nord de France 2015-2019.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITE DES VOIX LE VOLET SPECIFIQUE UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS (UVHC) DU CONTRAT DE SITE COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET D'ETABLISSEMENTS (COMUE) LILLE NORD DE FRANCE 2015-2019.

Fait à Valenciennes, le 3 juillet 2015

Le Président du Conseil d'Administration

Professeur Mohamed OURAK

Date de publication :

Tél: 03 27 51 12 34 Fax: 03 27 51 11 00

http://www.univ-valenciennes.fr

VOLET SPÉCIFIQUE UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS

Sommaire

I – Rationaliser l'offre de formation

- **1 -** Soutenir la réussite de l'étudiant dans le premier cycle, accompagner l'insertion professionnelle et encourager l'innovation pédagogique
- **2 -** Rationaliser l'architecture des cursus, en synergie avec les orientations des partenaires régionaux
- 3 Développer l'attractivité des masters ayant un fort adossement recherche
- **4 -** Exploiter les évaluations des enseignements et des formations pour améliorer les apprentissages
- **5 -** Ouvrir l'université par l'élargissement des publics via la FTLV et l'international
- 6 Développer le doctorat à l'UVHC en lien avec les objectifs de la ComUE

II – Valoriser la recherche dans sa spécificité et sa complémentarité avec le site

- 1 Définir des priorités adaptées aux capacités de mise en œuvre
- 2 Renforcer la visibilité nationale et internationale
- 3 Répondre au besoin du développement du territoire à travers les projets structurants
- **4 -** Valoriser les résultats de la recherche par la cohérence de la filiale VALUTEC avec la SATT Nord De France Valo

III - - Opérer des choix stratégiques soutenus par un pilotage renforcé

- 1 Contrôler la soutenabilité des choix par le pilotage politique
- 2 Anticiper en s'inscrivant dans la pluri annualité et généraliser une démarche qualité
- 3 Optimiser les fonctions supports / soutiens, d'enseignement et de recherche
- 4 Etablir un plan de développement des ressources propres et définir un modèle économique en Formation continue

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Indicateurs et cibles de performance

université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC), pluridisciplinaire hors santé, se définit à travers les caractéristiques suivantes :

Une université en lien étroit avec son territoire pour la réussite des étudiants et à l'écoute de ses partenaires

Par un accueil multi sites, l'université assure l'accès au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et répond à la demande d'une population hétérogène de plus de 10 000 étudiants inscrits, issue pour 78,3% du département, soucieuse d'une insertion professionnelle rapide.

Consciente des contraintes sociales, d'une importante proportion d'étudiants issus de bacs technologiques (24,2%), de boursiers (46,4%) ainsi que d'étudiants salariés, l'UVHC propose et adapte régulièrement une offre de filières professionnalisées au service des territoires, et renforce ses dispositifs de soutien à la réussite de ses étudiants.

Bénéficiant d'un solide ancrage territorial, l'UVHC s'implique dans le tissu socio-économique régional, avec le soutien des collectivités territoriales en raison de la qualité de l'insertion professionnelle de ses formations et de sa politique de partenariat extrêmement riche, qui conforte le choix de la professionnalisation.

Un positionnement stratégique autour de spécificités identifiées et reconnues, apportant une solide complémentarité aux autres partenaires de la COMUE

L'UVHC assure un rôle reconnu de chef de file régional dans le domaine des transports et mobilité durables bénéficiant d'un «écosystème» complet autour de l'innovation dans les transports, thématique structurante du développement de sa recherche labellisée «campus innovant », conforté par une filière de formation dédiée.

Elle développe des axes de recherche autour des pôles «image et création numériques», «ingénierie de la santé et du handicap» et «sécurité et maîtrise du risque» dans la perspective d'une structuration régionale pour éviter la dispersion des forces de recherche et pour améliorer le recrutement des formations les mieux adossées.

Elle possède une compétence reconnue en ingénierie de formation en apprentissage et en formation continue permettant d'assurer une solide contribution aux projets développés dans le cadre de la formation tout au long de la vie portés par la COMUE.

Une gouvernance assumée, disposant d'atouts nécessaires à la réussite de la stratégie globale de l'établissement

L'université dispose d'une gouvernance partagée, adaptée à la structuration en composantes, qui nécessite un pilotage affirmé s'appuyant sur les instances de décision et de coordination de l'établissement et sur la centralisation réussie et efficiente des grandes fonctions administratives de pilotage et de gestion, pilotage fondé sur des processus d'évaluation et une démarche qualité aux différents niveaux ainsi qu'une communication élargie avec et inter composantes.

Sa situation financière est saine mais elle appelle, à court terme, à être confortée par la restauration de marges de manœuvre financière nécessaires à la soutenabilité dans le temps de la stratégie de l'établissement, notamment par la poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale, et par l'introduction d'une dimension pluriannuelle permettant une approche prospective indispensable.

Le volet spécifique de l'UVHC est structuré selon trois axes principaux :

- rationaliser l'offre de formation,
- valoriser la recherche dans sa spécificité et sa complémentarité avec le site,
- opérer des choix stratégiques soutenus par un pilotage renforcé.

Axe I. Rationaliser l'offre de formation

1. Soutenir la réussite de l'étudiant dans le premier cycle, accompagner l'insertion professionnelle et encourager l'innovation pédagogique

L'UVHC renforcera ses dispositifs par des actions auprès des jeunes avant leur entrée en licence et tout au long de leur cursus en partenariat avec les lycées, les acteurs socio-économiques et les entreprises de ses territoires. La mise en place du service commun dédié aux études et à la vie étudiante (SCEVE) -et en son sein l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP)- permettra de suivre, d'accompagner et d'évaluer les politiques en faveur de la réussite.

Soutenir la réussite de l'étudiant dans le premier cycle

Les nombreuses actions à l'université seront intensifiées pour préparer les lycéens à leur entrée à l'université (journées découverte, immersion, informations aux jeunes et aux parents, cordées de la réussite...). Le pilotage du groupe d'enseignants «Continuum» permettra d'animer les partenariats formalisés avec les lycées.

Dans le cadre d'une politique globale, l'université articulera les dispositifs de réorientation mis en place (DU Tremplin, rentrée décalée en DUT, BTS 18 mois...) avec sa participation active au PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues), à travers les dispositifs DU Tremplin et soutien Réussite.

Pour les étudiants décrocheurs, l'université développera spécifiquement avec Pôle emploi un dispositif innovant "Miroir" pour mieux insérer ces jeunes et promouvoir les cursus à vocation professionnelle notamment en alternance.

Enfin, l'université élargira son offre de «modules transversaux» permettant de mutualiser les moyens en proposant aux étudiants d'acquérir des compétences complémentaires, d'enrichir leur parcours et de préciser leur projet professionnel, facteur de réussite.

IC 1 : Taux de réussite en licence en trois ans

IC 2 : Taux de réussite en licence en quatre ans

IS 1: Taux d'obtention du DUT en deux ans ou trois ans

IS 2: Taux de passage de L1 en L2

Accompagner l'insertion professionnelle

Une politique volontariste sera poursuivie pour accompagner les étudiants tout au long de leur cursus et dans leur future insertion professionnelle à travers :

- les actions du BAIP (offre de stages, conférences et ateliers avec les professionnels, simulation d'entretiens, forum découverte des métiers pour une meilleure orientation) ;
- la création d'une plateforme numérique Réseau des Anciens dédiée aux relations avec les diplômés UVHC, les étudiants et les recruteurs ainsi que la création d'une association des anciens de l'université :
- le projet de guichet unique entreprise développé par le service commun de la formation continue et de l'apprentissage ;
- le développement de l'accès à l'emploi en partenariat avec la Région, par des contrats étudiants.

IC 5: Insertion professionnelle

■ Encourager l'innovation pédagogique

Pour s'adapter aux nouveaux modes d'apprentissage et aux nouveaux outils pédagogiques, l'UVHC développe une politique de formation pour les enseignants, et valorise l'implication pédagogique dans leur carrière.

Une cellule d'innovation pédagogique sera créée afin de recenser et d'inciter aux initiatives pédagogiques, d'organiser et d'apporter un conseil pédagogique, de suivre et d'évaluer les différents dispositifs.

En collaboration avec ses partenaires, l'université répondra à des appels à projet : Interreg V en partenariat avec l'université de Mons pour le développement d'un EduLab transfrontalier ; IDEFI-N en partenariat avec la COMUE pour le dispositif Modula permettant de mettre en place un continuum numérique des élèves de terminales.

2. Rationaliser l'architecture des cursus, en synergie avec les orientations des partenaires régionaux

La nouvelle offre de formation conçue en concertation avec les principaux acteurs en région des secteurs industriels et des pôles de compétitivité, sera mise en œuvre en toute cohérence et en étroite synergie en renforçant le travail collaboratif des différentes composantes de formation et de recherche.

Plus particulièrement, la nouvelle filière de formation dans le domaine du transport et de la mobilité (label d'excellence en raison de son fort adossement recherche) construite en concertation avec les partenaires et en parfaite adéquation avec les projets phares du campus innovant associant le technopôle Transalley, l'IRT Railenium, le pôle de compétitivité I-Trans et le CISIT, prendra en compte tous les niveaux de formations du bac+2 au Bac+6, dans plusieurs domaines alliant les sciences pour l'ingénieur au droit, à l'économie ou aux langues ; plusieurs pédagogies seront développées allant de la formation classique en présentiel à la formation hybride et le e-Learning.

Cette démarche sera étendue aux autres secteurs stratégiques, notamment dans le cadre d'un cursus numérique.

3. Développer l'attractivité des masters ayant un fort adossement recherche

Afin de sensibiliser les publics, améliorer la communication et inciter davantage un vivier d'étudiants, un plan d'actions sera mené pour :

- améliorer l'accès des laboratoires aux étudiants, notamment en master via la réalisation de projets encadrés sur les plates-formes d'essais de hautes technologies, mutualisés Formation-Recherche, comme par exemple la plateforme d'usinage grande vitesse, la soufflerie aérodynamique semi-industrielle, les cellules d'essais moteurs thermique-électrique et hybrides, véhicules intelligents, l'AIP Primeca;
- proposer aux étudiants ainsi qu'aux élèves des CPGE des conférences organisées par les laboratoires de l'UVHC, et des conférences «à la carte» en lien avec les thématiques des TIPE ;
- créer un forum annuel «Poursuite d'études à l'UVHC» avec un ciblage sur les masters spécifiques.

Enfin, l'université s'appuiera sur le dispositif original «INOPME-Recherche», qui associe la région et une fédération patronale (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et concerne la formation par alternance du L3 au M2 et fonctionne en convention tripartite PME-composantes formation et recherche et permet de renforcer l'attractivité de l'université auprès des PME.

IC 3 : Taux de réussite en master 2 en un an

4. Exploiter les évaluations des enseignements et des formations pour améliorer les apprentissages

L'UVHC s'appuiera sur la Commission de Formation et de la Vie Universitaire pour le pilotage de l'évaluation des enseignements et des formations : au cours du contrat, toutes les formations diplômantes seront évaluées au moins une fois en fin de cycle.

Un bilan annuel sera réalisé par l'OFIP et communiqué aux équipes pédagogiques ainsi qu'au conseil de perfectionnement des formations de l'université. Ce bilan s'inscrit dans une démarche qualité

d'établissement et d'expertise portant sur l'adéquation entre les référentiels de diplôme et de formation, les résultats en termes d'insertion professionnelle et l'évolution du contexte socio-économique.

IC 6: Evaluation des formations et des enseignements

5. Ouvrir l'université par l'élargissement des publics via la FTLV et l'international

Forte de sa première place en nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur dans la région, l'université entend jouer au sein de la COMUE un rôle essentiel, dans la proposition de dispositifs adaptés et l'animation de la dynamique commune. L'université continuera son développement en nombre de formations ouvertes en apprentissage dans tous les secteurs et formation, notamment en lettres et sciences humaines.

L'élargissement des publics internationaux de l'université privilégiera les critères qualitatifs afin d'améliorer les taux de réussite de ces étudiants particulièrement en master. Les doubles diplômes (actuellement 9) seront ainsi développés et un meilleur encadrement, passant par les accords bilatéraux et les programmes de mobilités (CREPUQ, ERASMUS+, CSF...) permettra d'augmenter leur succès.

L'accompagnement linguistique en interne par les cours français langue étrangère conduisant au diplôme universitaire FLE et au sein de la COMUE par «l'International Academy», facilitera l'intégration des étudiants non-francophones dans les formations et leur assurera une bonne préparation à la méthodologie universitaire française.

IC 7 : Développement de la formation continue

6. Développer le doctorat à l'UVHC en lien avec les objectifs de la ComUE

L'université, consciente que les études doctorales constituent d'une part un facteur d'attractivité et de lisibilité de sa carte des formations, de sa politique scientifique et d'autre part un maillon essentiel du rayonnement international de l'établissement, privilégiera les cotutelles de thèse dans le cadre de coopération avec les partenaires étrangers. Plus généralement, l'université cherchera à accroître le nombre de doctorants inscrits au sein de ses filières de formation et de recherche prioritaires.

Afin d'atteindre cet objectif, l'université veillera à diversifier les ressources de financement des doctorants (contrat doctoral, cofinancement de thèses par les collectivités territoriales et les agences nationales, CIFRE avec les entreprises, ...) en démultipliant les partenariats. Elle renforcera la capacité et la qualité d'encadrement de thèses grâce à une stratégie d'incitation à la soutenance d'HDR et en valorisant une offre de formation doctorale professionnelle adaptée, de proximité. Enfin, elle mènera une dynamique de développement de la qualité de vie des doctorants.

→ Annexe Jalons →

IC 4 : Réussite en doctorat

IS 3 : Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1-M2-Doctorat

IS 4: Insertion professionnelle des docteurs

Axe II. Valoriser la recherche dans sa spécificité et sa complémentarité avec le site

1. Définir des priorités adaptées aux capacités de mise en œuvre

L'UVHC mènera une politique scientifique conduite en rapport avec les spécificités de ses territoires et de leurs besoins de développement. Cette politique s'exprime par un soutien appuyé à la filière « Transport et Mobilité », incluant l'«ingénierie de la santé et du handicap », et la « sécurité et la maîtrise du risque », notamment dans le Valenciennois et la Sambre, et l' « Image et la création numérique » dans le cadre de la reconversion du site minier de Wallers-Arenberg.

L'UVHC mobilise ses ressources propres tant en moyens humains (plus de la moitié des Enseignants-Chercheurs sont investis sur ces deux domaines, Transport et Image), qu'en investissement et fonctionnement. L'université développe des partenariats avec les collectivités territoriales, permettant le cofinancement de thèses, la mise en place de chaires, et un soutien affirmé aux projets régionaux, comme ELSAT 2020 du CPER 2015-2020, coordonnés et pilotés par l'établissement. Ce même principe de spécialisation est appliqué pour les coopérations avec nos partenaires internationaux et industriels.

2. Renforcer la visibilité nationale et internationale

Les efforts seront poursuivis, notamment en accueil de professeurs invités, en privilégiant les pays européens, notamment ceux de nos partenaires les plus impliqués dans le développement de projets H2020. Le cadre de l'euro-région mobilise plus particulièrement des projets de recherche autour de quatre thématiques : nutrition et santé, mécanique, énergie bleue, logistique. Déjà sept thèses en cotutelle avec l'Université de Mons sont financées. Dans le cadre du nouveau programme «ERASMUS + » élargi aux voisins proches, des consortiums sont développés avec ces partenaires stratégiques sur le transport ferroviaire et, notamment, sur l'adaptation aux conditions climatiques locales, en lien avec le technopôle Transalley.

De même, l'UVHC développe avec le Canada un LIA CNRS dans le domaine du transport et de la logistique (LAMIH-CIRRELT). D'autres laboratoires communs (CNRS et industrie) sont en préparation. Le Brésil cherche quant à lui les compétences de nos laboratoires pour développer des groupes de recherche et l'encadrement de cotutelles (projet post ARCUS Minas Gerais-Région Nord-Pas de Calais et CSF, volet Doctorat).

Avec la zone euro-méditerranéenne, l'UVHC, dans le cadre ARCUS 2 Méditerranée, développe des échanges fructueux avec le Liban, le Maroc et la Palestine. L'Algérie, comme le Maroc, collaborent par ailleurs avec l'UVHC dans le cadre du nouveau programme « ERASMUS + » International par la mobilité financée de jeunes chercheurs au niveau Doctorat et des chercheurs affirmés.

De plus, l'UVHC est le porteur français du projet franco-marocain d'Institut Méditerranéen de Logistique et des Transports (IMLT), avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC). Une ouverture graduelle est prévue à partir de la rentrée 2016, avec le lancement d'un programme de recherche dès le démarrage.

L'ensemble de ces actions internationales seront mises en synergie et coordonnées au sein d'un pôle international structuré.

Cette politique volontariste devra augmenter la visibilité de nos partenariats stratégiques et par conséquent le nombre et la qualité des publications cosignées avec les chercheurs européens et méditerranéens.

IC 9: Relations internationales

3. Répondre au besoin du développement du territoire à travers les projets structurants

■ Transport et Mobilité

Forte du positionnement stratégique de ses territoires dans le domaine des transports et de la mobilité, l'UVHC souhaite, avec ses partenaires (Technopôle «Transalley», collectif CISIT, IRT RAILENIUM, pôles de compétitivité et d'excellence, fédérations d'entreprises du secteur des transports, Industriels), faire de la région Nord-Pas-de-Calais , le «Toulouse du ferroviaire», lieu regroupant les compétences de R&D et d'innovation dans le domaine des transports guidés et plus largement des transports terrestres.

Pour cela, l'UVHC coordonne l'ensemble des dynamiques contribuant à cette ambition :

- constitution d'une Fédération de Recherche CNRS, regroupant les 4 UMR CNRS impliquées en région, pour renforcer la structuration des activités de recherche et leur visibilité nationale et internationale ;
- soutien au développement de l'IRT RAILENIUM et des moyens d'essais nécessaires aux activités R&D du domaine :
- création des conditions d'implantation d'activités R&D publiques et privées (laboratoires communs, départements R&D d'industriels) dans le domaine sur le territoire valenciennois.

Les forces de recherche du pôle «Sécurité et Maîtrise du Risque» et celles liées à l'axe «Ingénierie de la Santé et du Handicap» se concentreront sur le domaine du transport et de la mobilité, afin d'éviter tout risque de dispersion.

■ Pôle Numérique «Arenberg Mine Créative»

Dans le secteur à fort potentiel des «Sciences du visuel : images et création numériques», priorité de la Stratégie Recherche et Innovation, l'UVHC participe à la dynamique régionale tout en se focalisant sur ses domaines spécifiques de compétence.

Pour ce faire, l'université participe aux côtés de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, au projet intitulé «Arenberg Mine Créative» à Wallers-Arenberg, espace rassemblant les acteurs de la recherche et de l'innovation, dédiée aux activités audiovisuelles et aux médias numériques. Le projet scientifique est porté et animé par l'université qui, à ce titre, va relocaliser son laboratoire DeVisu sur le site.

4. Valoriser les résultats de la recherche par la cohérence de la filiale VALUTEC avec la SATT Nord De France Valo

La coordination de l'ensemble des acteurs, des compétences et des structures dédiées sera réalisée prioritairement, en articulation avec la réalisation des grands axes de la politique scientifique.

Le rôle de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) est réaffirmé : elle centralise les informations relatives à tous les projets de valorisation des résultats de la recherche, quelle que soit la structure (SATT, VALUTEC, CNRS,...) ; elle assure un rôle de coordination, de conseil et d'appui auprès des laboratoires.

L'université fera pleinement application de la convention de partenariat conclue avec la SATT, dont elle est membre fondateur et à laquelle elle confie la gestion de la propriété intellectuelle, la prématuration des projets et les dépôts de brevets.

L'université recentrera une partie des activités de sa filiale VALUTEC sur l'exploitation de plateformes technologiques et de gros équipements, pour certains en collaboration avec l'IRT Railenium, en préservant une capacité à effectuer des prestations technologiques en appui aux activités de recherche, ainsi que pour le compte d'industriels.

→ Annexe Jalons →

IC 8 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Axe III. Opérer des choix stratégiques soutenus par un pilotage renforcé

1. Contrôler la soutenabilité des choix par le pilotage politique

Afin d'assurer la soutenabilité de l'offre de formation et plus généralement le financement de la stratégie globale de l'université dans le cadre d'un équilibre économique pérenne et de réelles marges de manœuvre, l'université engage un plan pluriannuel de mesures dans les domaines suivants :

- le cadrage de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation et le contrôle de la diminution des charges d'enseignement ;
- l'optimisation des emplois, du temps de travail et des missions des personnels nécessaire à la maîtrise de la masse salariale ;
- le développement coordonné des ressources propres fondé par une analyse des coûts ;
- la rationalisation du patrimoine immobilier et des coûts d'établissement.

Selon la gouvernance définie par les statuts de l'université, le pilotage centralisé sera assuré par le conseil d'administration auquel sera présenté un rapport d'étape annuel, préparé et suivi par le conseil des directeurs de composante qui favorisera la mobilisation, la concertation et la coordination des composantes. Le contrat d'objectifs et de moyens, vecteur du dialogue de gestion interne, sera l'outil de pilotage partagé avec les composantes pour suivre la réalisation des mesures adoptées.

Les capacités de contrôle de gestion, d'audit et de contrôle interne budgétaire comptable et financier d'une part, et les capacités d'aide au pilotage et d'aide à la décision d'autre part, seront renforcées pour sécuriser les procédures de gestion des composantes et services communs et développer un pilotage politique adapté à tous les niveaux de décision par la mise en place de tableaux de bords stratégiques et par une modélisation des besoins et des ressources mobilisables.

IC 13 : Pilotage financier

IC 15: Taux d'occupation des locaux

2. Anticiper en s'inscrivant dans la pluri annualité et généraliser une démarche qualité

En s'appuyant sur l'organisation efficiente de la fonction financière centralisée déjà mise en place, l'université s'engage résolument dans la réforme de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique afin de tirer parti des nouveaux outils et des nouvelles structurations budgétaires et organisationnelles qu'elle implique, pour formaliser auprès du conseil d'administration une véritable programmation pluriannuelle de ses opérations, au service d'une vision stratégique globale, soutenable, durable.

La démarche de formalisation des éléments du dialogue de gestion initiée par l'élaboration des contrats d'objectifs et de moyens à partir des données de caractérisation des composantes et des données analytiques, se prolongera par la recherche d'un pilotage par objectif qui s'exercera sur le déroulement du contrat ainsi que sur l'allocation et la programmation des moyens humains et budgétaires et leur suivi infra annuel.

La démarche qualité engagée par l'établissement pour accroître la performance des processus de gestion d'une part, et des missions de formation et de recherche d'autre part, est garantie par un système de management de la qualité adopté par le conseil d'administration.

Dans cette dynamique, l'université établira, mettra en œuvre et adaptera un plan d'actions qualité dans les domaines stratégiques identifiés, et particulièrement dans le domaine de la formation. L'université développera la culture d'auto-évaluation et les processus afférents, ainsi qu'une communication adaptée.

IC 14 : Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

3. Optimiser les fonctions supports / soutiens, d'enseignement et de recherche

Dans la continuité de la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences d'établissement, au regard de l'évolution des besoins liée aux nouvelles organisations d'une part et des contraintes associées à la nécessaire maîtrise de la masse salariale d'autre part, l'objectif de l'optimisation des ressources humaines de l'université sera triple :

- assurer l'efficience de la gestion des ETPT par une répartition des emplois entre les composantes et services équilibrée et objectivée, privilégiant la mutualisation des ressources humaines et la mobilisation du potentiel titulaire ;
- renforcer l'efficacité des différentes fonctions, par une organisation du travail repensée et refondée, à travers les modalités du temps de travail et d'accomplissement des services dans le respect des textes et du dialogue social ;
- développer les compétences des personnels dans les domaines stratégiques pour l'établissement et faciliter l'adaptation des personnels aux évolutions de leur fonction ou de leur poste.

Dans cette perspective, l'université s'appuiera sur les outils et processus mis en place ou programmés : exploitation des référentiels, développements informatiques pour un système d'information partagé, cartographies des fonctions et des emplois, modélisation des ressources et des besoins par recours à des ratios nationaux et d'établissement, et plans de formation des personnels.

IC 10 : Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

IC 11 : Endorecrutement des enseignants – chercheurs _ bilan et prévision

4. Etablir un plan de développement des ressources propres et définir un modèle économique en Formation continue

Dans le cadre du plan pluriannuel de mesures piloté par le conseil d'administration, un volet concernera précisément le développement coordonné des ressources propres fondé par une analyse des coûts afin d'assurer le financement des frais de gestion et de fonctionnement général générés. De nouvelles ressources seront recherchées, à travers la constitution d'une fondation qui capitalisera sur le réseau des anciens d'une part, et la valorisation des ressources patrimoniales par la location de locaux ou d'équipements d'autre part.

En ce qui concerne la recherche et sa valorisation, l'établissement dynamisera la stratégie de développement de partenariats avec les entreprises en intégrant des objectifs quantitatifs et financiers et consolidera l'ingénierie de montage de projets pour accroître le volume des réponses et/ou succès aux appels nationaux et européens. Par ailleurs, la redéfinition du périmètre de la valorisation et de ses acteurs institutionnels (Valutec, SATT, IRT) permettra d'augmenter les recettes.

La direction de la recherche et de la valorisation contribuera à piloter et à assurer une gestion optimale des contrats de recherche, et élaborera des coûts différenciés facilitant la contribution aux charges générées selon la typologie des contrats.

En ce qui concerne la formation continue et l'apprentissage, différentes actions seront entreprises pour aboutir à un modèle économique durable. Trois orientations sont retenues prioritairement :

- l'augmentation de formations «sur-mesure» génératrices de ressources à forte marge ;
- la maîtrise des effectifs des groupes spécifiques (définition de seuils) ;
- la mixité des publics en FA et FC et l'intégration en formation initiale des publics de formation continue à faibles effectifs.

Le service commun dédié au développement des relations avec le monde socio-économique et à la gestion des partenariats ainsi qu'aux formations continues et aux formations par apprentissage (SCFCA) assurera un rôle d'animation, de coordination, de veille et de développement en interface avec les composantes, les entreprises et les branches professionnelles, via une cellule d'ingénierie.

→ Annexe Jalons →

IC 12 : Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

Trajectoire de l'UVHC sur la durée du contrat Récapitulatif des jalons du volet spécifique

| Actions stratégiques | | Observation de la réalisation des actions | | | |
|---|------|---|------|------|------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| Recherche et innovation | | | | | |
| Création et développement du pôle numérique «Arenberg Mine créative» | | | | | |
| Optimisation de la gestion des partenariats | | | | | |
| Mise en place d'un dispositif logistique et financier pour les actions à l'international (LIA, laboratoires communs public-privé) | | | | | |
| Formation | | | | | |
| Généralisation des conseils de perfectionnement - modalités de mise place des conseils de perfectionnement - trajectoire envisagée - exploitation des bilans de ces conseils Le jalon sera affiné lors du dialogue avec l'établissement | | | | | |
| Evaluation des enseignements - Dispositifs mis en œuvre pour diffuser cette évaluation - Prise en compte des évaluations dans l'élaboration de l'offre de formation | X | | | | |
| Mise à jour des données économiques de l'offre de formation | | | | | |
| Evaluation de la filière « transports mobilité » labellisée CMI | | | | | |
| Création d'une plateforme des langues mutualisée | | | | | |
| Elargissement de l'offre des modules transversaux (MT) | | | | | |
| Généralisation des usages du numérique | | | | | |
| Gouvernance et pilotage | | | | | |
| Réalisation d'outils de pilotage pour renforcer le lien formation-recherche | | | | | |
| Extension des COM aux composantes de recherche dans le cadre de la GBCP | | | | | |
| Mise en place d'un Système d'Information Décisionnel (SID) | | | | | |
| Extension du contrôle interne financier et comptable en lien avec la réécriture du guide de procédures comptables et financières (GPCF) | | | | | |
| Définition d'une stratégie de rationalisation des locaux | | | | | |
| Réalisation de travaux de rénovation énergétiques | | | | | |

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAUT CAMBRESIS (UVHC)

Pages

INDICATEURS COMMUNS

| FORMATION ET DE RECHERCHE | |
|--|--|
| IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans | |
| IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans | |
| IC 3 – Réussite du master en 2 ans | |
| IC 4 - Réussite en doctorat | |
| IC 5 – Insertion professionnelle | |
| IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements | |
| IC 7 – Développement de la formation continue | |
| IC 8 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche | |
| IC 9 – Relations internationales | |
| IC 10 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD | |
| | |
| PILOTAGE | |
| IC 11 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision | |
| IC 12 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public | |
| IC 13 – Pilotage financier | |
| IC 14 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers | |
| IC 15 – Taux d'occupation des locaux | |

Pages

INDICATEURS SPECIFIQUES

| FORMATION ET DE RECHERCHE | |
|---|--|
| IS 1 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans | |
| IS 2 – Taux de passage de L1 en L2 | |
| IS 3 – Part des entrants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat | |
| IS 4 – Insertion professionnelle des docteurs | |

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

| IC 1 | TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS | UVHC |
|------|--|------|
| | | |

| Action | Améliorer la réussite des étudiants |
|--|--|
| Objectif | Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L |
| Description de l'indicateu | r |
| Unité de mesure | % |
| Date de la mesure | Cohorte 2010 diplômée en 2013 |

| Élaboration | et c | nualités | de | l'indicateur |
|-------------|------|----------|----|--------------|

Étudiants inscrits en 2010

Champ de la mesure

| Nature précise des données de base | Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2010. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul » |
|---------------------------------------|--|
| Source : | MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) |
| Mode de calcul | Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1ère fois en 1ère année de 1er cycle ou de cursus licence à la rentrée 2010. Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte : - Méthode 1: la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2: la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3ème année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année - Méthode 3: la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année |
| Service responsable de l'indicateur | MESR, DGESIP-DGRI, SIES |

| | Périodes | Méthode 1 | Méthode 2 | Méthode 3 | Ecart taux observé – taux attendu (M3) |
|--|---|-------------------|-----------|-----------|---|
| | Diplômés 2012 (cohorte 2009) pour mémoire | 23,6 | 88,8 | 36,9 | -0,1 |
| Taux de réussite constaté en % (établissement) | Diplômés 2013 (cohorte 2010) | 27,6 | 92,6 | 44,4 | 2,5 |
| | Moyenne nationale (cohorte 2010) | 27.6 | 87.8 | 42.8 | |
| | Cible 2019 (r | néthode 3 uniquem | 45 % | | |

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2015 est de 30% (prévision 2016 : 29,25%).

Leviers d'action

Les nombreuses actions à l'université seront intensifiées pour préparer les lycéens à leur entrée à l'université (journées découverte, immersion, informations aux jeunes et aux parents, cordées de la réussite...). Le pilotage du groupe d'enseignants « Continuum » permettra d'animer les partenariats formalisés avec les lycées.

Dans le cadre d'une politique globale, l'université articulera les dispositifs de réorientation mis en place avec le rectorat (DU Tremplin, rentrée décalée en DUT, BTS 18 mois...) avec sa participation active au PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues) à travers les dispositifs DU Tremplin et soutien Réussite.

Pour les étudiants décrocheurs, l'université développera spécifiquement avec Pôle emploi un dispositif innovant "Miroir" pour mieux insérer ces jeunes et promouvoir les cursus à vocation professionnelle notamment en alternance.

Commentaires de l'université

Les données, via PAPESR, sont indisponibles pour la cohorte 2010. UVHC Service responsable de l'indicateur : SCEVE-OFIP

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- Sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance» (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences-STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissement en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement

| IC 2 | TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS | UVHC |
|------|---|------|
| | | |

| Action | Améliorer la réussite des étudiants |
|--|--|
| Objectif | Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L |

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | % |
|--------------------|-------------------------------|
| Date de la mesure | Cohorte 2009 diplômée en 2013 |
| Champ de la mesure | Étudiants inscrits en 2009 |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul » | | | |
|-------------------------------------|---|--|--|--|
| Source : | MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) | | | |
| Mode de calcul | Le taux de réussite constaté en licence en 4 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1ère fois en 1ère année de 1er cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009. Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte : - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en quatrième année. Les étudiants ayant déjà validé une L3 et validant en quatrième année un autre diplôme de L3 sont exclus de la réussite en quatre ans (on ne comptabilise que les primo-licenciés) | | | |
| Service responsable de l'indicateur | MENESR, DGESIP-DGRI SIES | | | |

| Taux de réussite constaté en % | Périodes | Réussite en 3 ans | Réussite en 4º année | Cumul 3 et 4 ans | Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans |
|---|----------------------|-------------------|----------------------|------------------|---|
| Etablissement | cohorte 2009 (1 330) | 36,9 | 15,3 | 52,2 | 1,3 |
| Cible 2019 (méthode 3) | cohorte 2015 | | 56 % | | |
| Taux de réussite constaté en % Données nationales | cohorte 2009 | 41.3 % | 14.1% | 55.4 % | 0 |

Pour information

| Eiliàrea d'arigina des haghaliars (méthodo 2) | s d'origine des bacheliers (méthode 3) | | Cohorte 2009 | |
|---|--|--------|--------------|--|
| Fineres à origine des pacheners (methode 3) | | | National | |
| Bac général | | 74,2 % | 78.8 % | |
| Bac technologique | K | 13,7 % | 11.9 % | |
| Bac professionnel | | 8,6 % | 3.9 % | |
| Non bacheliers | | 3,5 % | 5.3 % | |

Leviers d'action : cf. IC1

| IC 3 | RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS | UVHC |
|------|-----------------------------|------|
| | | |

| Action | Améliorer la réussite des étudiants |
|--|--|
| Objectif | Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M |

Description de l'indicateur

| s en n, diplômés en n+2 |
|---|
| nts inscrits en 2010-2011, diplômés en 2012, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013. |
| |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Elaboration et qualites u | Elaboration et qualités de l'indicateur | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente. | | | | | |
| Nature précise des données de base | Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. | | | | | |
| | Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur. | | | | | |
| Mode de collecte des données de base | Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) | | | | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données de base | SD-SIES | | | | | |
| Service responsable de la synthèse des données | DGESIP/SD-SIES | | | | | |
| Validation de l'indicateur | DGESIP/SD-SIES | | | | | |
| | Trois méthodes de calcul sont mises en œuvre pour évaluer le taux de réussite d'un établissement. Méthode 1 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. | | | | | |
| Mode de calcul | Numérateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré. Méthode 2 : | | | | | |
| | Dénominateur : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) | | | | | |
| | Numérateur: étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit | | | | | |

l'établissement d'inscription en première année) et ayant validé le diplôme à la fin de l'année.

Méthode 3:

Dénominateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.

Numérateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2, et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2.

Valeur ajoutée :

La valeur ajoutée d'un établissement est égale à l'écart entre le taux de réussite observé pour cet établissement et un taux attendu pour l'établissement qui tient compte des effets de structure liés à son offre de formation (groupes disciplinaires et voies du diplôme) et à la population d'étudiants accueillis (âge, formation précédente).

| | Périodes | Méthode 1 | Méthode 2 | Méthode 3 | Ecart taux observé – taux attendu (M3) |
|--|---|-------------------|-----------|-----------|---|
| | Diplômés 2012 (cohorte 2010) pour mémoire | 56,1 | 87,1 | 57,9 | 7,4 |
| Taux de réussite constaté en % (établissement) | Diplômés 2013 (cohorte 2011) | 60,7 | 89,5 | 62,0 | 5,5 |
| (a secondary | Moyenne nationale (cohorte 2011) en % | 51.8 | 87.4 | 50.7 | 0 |
| | Cible 2019 (r | néthode 3 uniquem | ent) | 58 % | |

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2015 est de 60% (prévision 2015 : 56,5%).

Leviers d'action

- Mise en place de filières d'excellence
- Meilleur adossement des masters à la recherche
- Utilisation des plates formes technologiques des laboratoires en appuis des formations
- Développement de pédagogies innovantes (classes inversées,)

Commentaires de l'université

Selon la méthode 3, l'indicateur de l'établissement est supérieur à la moyenne nationale. Les efforts de réorganisation de maquettes des masters, notamment dans le cadre de l'accréditation de la nouvelle offre de formation devraient permettre l'amélioration de cet indicateur

| IC 4 | REUSSITE EN DOCTORAT | UVHC |
|------|----------------------|------|
| | | |

| Action | Formation initiale et continue de niveau doctorat |
|--|--|
| Objectif | Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés |

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | % |
|--------------------|---|
| Date de la mesure | Diplômés 2011 au 1er décembre 2013 |
| Champ de la mesure | Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Les données sont issues d'une enquête sur les doctorants et les docteurs menée auprès des écoles doctorales. Celles-ci répartissent les docteurs ayant soutenu l'année n dans 4 modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois |
|-------------------------------------|---|
| Source : | SD-SIES SD-SIES |
| Service responsable de l'indicateur | MENESR-DGESIP-SIES |

| | Taux de l'établi | ssement en 2013 | Cible 2019 En % | Soutenances 2013 (données nationales) | Cible 2017 (PAP 2015) |
|---|------------------|---------------------|--------------------|---|--------------------------|
| | DEG | - | | | |
| Part des doctorats obtenus en | SHS | 0% → 50% | 60% | | |
| moins 40 mois | Sciences | 68,3 % | 80% | | |
| | Ensemble (1) | 65,1% →67,4% | 78% | 40,7% | 46% |
| | DEG | | | | |
| Part des doctorats obtenus entre | SHS | | | | |
| 40 et moins de 52 mois (pour information) | Sciences | | | | |
| momatony | Ensemble | | | 32,5% | 34% |
| | DEG | - | | | |
| Part des doctorats obtenus en | SHS | 0% →50% | 80% | | |
| moins de 52 mois | Sciences | 97,6% | 98% | | |
| | Ensemble | 93% →95,3% | 96% | 73,2% | 80% |
| | DEG | | | | |
| Part des doctorats obtenus entre | SHS | | | | |
| 52 et 72 mois (pour information) | Sciences | | | | |
| | Ensemble | | | 15,9% | 20% |
| | DEG | | | | |
| Part des doctorats obtenus en plus | SHS | | 1 \/ | | |
| de 72 mois (6 ans) (pour information) | Sciences | | | | |
| (pour imormation) | Ensemble | | 1/ | 10,9% | 0% |

<u>Précisions</u>: la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action

Généraliser le suivi des doctorants en organisant les auditions en fin de 1 ère et 3 ème année, comme c'est le cas dans certains laboratoires en sciences et technologies.

Commentaires de l'université

La mesure d'audition des doctorants consiste à évaluer l'état d'avancement des recherches des candidats afin de les valider et/ou de les réorienter.

En 2013, nombre de soutenances par Ecole Doctorale :

ED-72 SPI: 41 ED-473 SHS: 2

Il est couramment admis que la durée « normale » pour la préparation d'une thèse de doctorat devrait être d'environ 3 ans, idéalement entre 36 et 40 mois.

Or, pour le laboratoire CALHISTE (SHS), voici les données disponibles :

En 2013: soutenance d'une thèse, durée entre 52 et 72 mois

En 2014 : idem En 2015 : idem

En 2016 : 3 soutenances de thèse sont prévues, durée entre 52 et 72 mois

et par projection mais rien n'est moins certain :

En 2017 : 5 soutenances de thèse sont prévues, durée entre 52 et 72 mois

En 2018:3 idem En 2019:5 idem

Outre la spécificité de certaines disciplines SHS , la durée des thèses s'explique par le fait que :

- 1) l'essentiel des doctorants sont des étudiants ayant passé les concours de l'enseignement (capes ou agrégation) et donc en poste dans un collège ou un lycée. Leur temps de travail consacré à la préparation de la thèse est à diviser par deux, voire par trois. Car en fonction des postes qu'ils occupent dans l'enseignement secondaire, certains ne peuvent se consacrer à leur thèse que pendant les vacances scolaires. Parmi eux, un certain nombre sont en "reprise d'études": après avoir enseigné plusieurs années (une dizaine d'années), ils ont choisi de reprendre une activité de recherche en vue d'autres perspectives de carrière.
- 2) Les autres, compte tenu de la rareté des contrats doctoraux ou des bourses dont ils peuvent bénéficier, sont dans l'obligation de trouver une activité salariée dont les horaires sont parfois difficiles à concilier avec un travail suivi de recherches doctorales.
- 3) Il faut ajouter également un dernier point, à l'heure où l'on évoque beaucoup la parité hommes/femmes (ou l'égalité des chances hommes/femmes) : celui des congés de maternité qui ne sont pas décomptés du temps effectif de thèse. Certains de nos doctorants sont des doctorantes qui ont momentanément mis de côté leurs travaux de recherches suite à des maternités. La question a déjà été soulevée par les doctorantes elles-mêmes à l'ED.
- (1) Nous proposons donc de calculer les durées de thèse en « équivalent temps plein ». Pour faire simple, une estimation à 50 % temps plein devrait refléter la situation « moyenne » pour un doctorant salarié. Nous proposons un nouvel indicateur –entre parenthèses-, incluant la pondération de la durée des thèses par un facteur 1/2 pour les doctorants salariés (hors CIFRE).

| IC 5 | INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS | UVHC |
|------|--|------|
| | | |

| Action | Formation initiale et continue de niveau licence et master |
|--|--|
| Objectif | Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés |

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | % |
|--------------------|---|
| Date de la mesure | Diplômés 2011 au 1er décembre 2013 |
| Champ de la mesure | Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Situation professionnelle au 1er décembre 2013 des diplômés 2011 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme. |
|-------------------------------------|---|
| Source : | Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle. |
| Mode de calcul | Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés formée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme. On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion. Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse. Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse. |
| Service responsable de l'indicateur | MENESR-DGESIP/DGRI-SIES |

Implication dans l'enquête nationale menée en 2013 sur les diplômés 2011

| | Nombre de diplômés université | Nombre de réponses exploitables université | Taux de réponses exploitables université | Moyenne nationale |
|--------|----------------------------------|--|---|-------------------|
| Master | 531 | 380 | 71,6 | 70.7 % |
| LP | 546 | 292 | 53,5 | 67.4 % |

Insertion des diplômés 2011 de Master et de Licence professionnelle

| | Master | | | | Licence Pro | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------------------|----------------------------------|--|---------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| | nombre réponses prises en compte | poids discipline | taux insertion université | moyenne nationale 2013 (%) | nombre réponses prises en compte | poids discipline | taux insertion université | moyenne nationale 2013 (%) |
| Ensemble DEG | 116 | 35 | 90 | 91 | 78 | 33 | 86 | 92 |
| Droit | 28 | 8 | ns | 90 | 13 | 5 | ns | 91 |
| Economie | | | | 89 | | | | 88 |
| Gestion | 88 | 27 | 94 | 93 | 53 | 22 | 92 | 93 |
| Autres DEG | | | | 88 | 12 | 5 | ns | 91 |
| Lettres, Langues, Arts | 22 | 6 | ns | 87 | 2 | 1 | ns | 84 |
| Ensemble SHS | 30 | 7 | 90 | 88 | 4 | 2 | ns | 88 |
| Histoire-Géographie | 1 | 0 | ns | 86 | | | | 74 |
| Psychologie | | | | 92 | | | | 84 |
| Information communication | 29 | 7 | ns | 89 | 3 | 1 | ns | 87 |
| Autres SHS | | | | 85 | 1 | 0 | ns | 90 |
| Ensemble STS | 137 | 41 | 91 | 90 | 160 | 65 | 92 | 92 |
| Sciences de la vie et de la terre | | | | 85 | | | | 91 |
| Sciences fondamentales | | | | 91 | 3 | 1 | ns | 90 |
| Sciences de l'ingénieur | 8 | 2 | ns | 92 | 131 | 53 | 92 | 93 |
| Informatique | 25 | 8 | ns | 96 | 26 | 11 | ns | 92 |
| Autres STS | 104 | 31 | 89 | 91 | | | | 89 |

Eléments de contexte socio-économique

| Taux de chômage au 4ème trimestre | Régional | 12,8 | % de diplômés | Master | UVHC | 36 | LP | UVHC | |
|-----------------------------------|----------|------|------------------|--------|----------|----|----|----------|--|
| 2013 | National | 9,7 | boursiers | | National | 29 | | National | |

ns : non significatif (nombre de répondants inférieur à 30) ; nd : non disponible

Leviers d'action

Une politique volontariste sera poursuivie pour accompagner les étudiants tout au long de leur cursus et dans leur future insertion professionnelle à travers :

- les actions du BAIP (offre de stages, conférences et ateliers avec les professionnels, simulation d'entretiens, forum découverte des métiers pour une meilleure orientation) ;

- la création d'une plateforme numérique Réseau des Anciens dédiée aux relations avec les diplômés UVHC, les étudiants et les recruteurs ainsi que la création d'une association des anciens de l'université ;
- le projet de guichet unique entreprise développé par le service commun de la formation continue et de l'apprentissage ;
- le développement de l'accès à l'emploi en partenariat avec la Région, par des contrats étudiants.

Commentaires de l'université

Pour l'année demandée (diplômés 2011), ne sont disponibles que des indicateurs sur une partie des licences professionnelles (hors IUT). Il existe deux protocoles d'enquête à 30 mois pour interroger les diplômés des licences professionnelles rattachées à l'IUT.

L'enquête Devenir de la DGESIP qui concerne les DUT et les licences professionnelles de l'IUT avec un questionnaire portant sur la poursuite d'étude et l'insertion auprès de l'ensemble des diplômés. L'enquête I.P du MESR qui est un dispositif global d'enquête des diplômés des universités sortants (non réinscrits au cours des 30 mois) et qui concerne les licences professionnelles et les masters de l'université (panel I.P).

La récupération des données provenant de l'enquête licences professionnelles de l'IUT par l'OFIP n'a pas été possible, nous ne pouvons donc calculer un indicateur global pour l'établissement. Par contre ces données sont disponibles pour l'année précédente (diplômés 2010).



| IC 6 | ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS | UVHC |
|------|--|------|
| | | |

| Action | Améliorer la réussite des étudiants |
|--------------------------|--|
| Objectif | Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation |
| Mesure du plan annuel de | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des |
| performance (PAP) | étudiants) |
| | |

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | Ratio en % |
|--------------------|--|
| Date de la mesure | Année universitaire 2013-2014 ; cible 2018-2019 |
| Champ de la mesure | Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des | % de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des |
|--------------------|---|
| données de base | étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la |
| | mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement |
| | pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit. |
| Source : | établissement |
| Mode de calcul | (nombre de mentions de L évaluées /nombre total des mentions) X 100 |
| | (nombre de mentions de M évaluées /nombre total des mentions) X 100 |

| | Données de l'université | 2013-2014 | Cible 2019 |
|-----------------|--|-----------|------------|
| | Nombre de mentions de L dans l'établissement | 12 | |
| Niveau L | Effectifs d'étudiants inscrits en L | 4 303 | |
| NIVEAU L | Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation | 100% | 100% |
| Hors LP | Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée | 1 099 | |
| | Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100) | 45% | 50% |
| | Nombre de mentions de M dans l'établissement | 15 | |
| Niveau M | Effectifs d'étudiants inscrits en M | 1 930 | |
| Hors | Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation | 100% | 100% |
| ingénieurs, IEP | Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée | 971 | |
| | Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100) | 44% | 50% |
| Autres | Nombre de diplômes concernés | 29 | |
| Auties | Effectifs d'étudiants inscrits | 2 707 | |

| diplômes | Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation | 100% | 100% |
|--|--|-------|------|
| DUT (x | Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée | 1 815 | |
| spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x | Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100) | 39% | 50% |

| Cibles 2019 (réponses cumulées au terme du contrat) | |
|---|------|
| Taux de réponse aux enquêtes | 50% |
| Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation | 100% |

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1er août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les <u>contenus ainsi</u> que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Leviers d'action

L'UVHC s'appuiera sur la Commission de Formation et de la Vie Universitaire pour le pilotage de l'évaluation des enseignements et des formations : au cours du contrat, toutes les formations diplômantes seront évaluées au moins une fois en fin de cycle.

Un bilan annuel sera réalisé par l'OFIP et communiqué aux équipes pédagogiques ainsi qu'au conseil de perfectionnement des formations de l'université. Ce bilan s'inscrit dans une démarche qualité d'établissement et d'expertise pour la recherche continue de l'adéquation entre les référentiels de diplôme et de formation, les résultats en termes d'insertion professionnel le et l'évolution du contexte socio-économique.

Commentaires de l'université

Le tableau présenté ci-dessus établit un bilan des enquêtes d'évaluation des formations.

Les données concernant l'évaluation des enseignements ne peuvent être globalisées dans ce tableau car **elles ne concernent pas la même population cible** : l'établissement sollicite uniquement les étudiants inscrits en fin de cursus (licence 3ème année, master 2ème année, licence professionnelle, DUT et DEUST 2ème année) pour l'enquête portant sur les formations ; tous les étudiants sont sollicités pour évaluer les enseignements.

Il est donc proposé ci-dessous un bilan similaire sur <u>l'évaluation des enseignements</u>.

Source: UVHC Service responsable de l'indicateur: SCEVE-OFIP

>Présentation de l'Evaluation des enseignements (d'après modèle tableau Evaluation des formations ci-dessus)

| | Données de l'université | 2013-2014 |
|----------|--|--------------|
| | Nombre de mentions de L dans l'établissement | 12 |
| NP | Effectifs d'étudiants inscrits en L (inscriptions principales, SISE) | 4 303 |
| Niveau L | Part des mentions de L ayant fait l'objet d'une évaluation des enseignements | 75%(9/12) |
| Hors LP | Effectifs d'étudiants interrogés (part du total des inscrits) | 2 679 (62%) |
| | Nombre d'enseignements évalués | 524 |
| | Part des enseignements ayant obtenu un taux de réponse supérieur à 50% | 67%(350/524) |

| | Données de l'université | 2013-2014 |
|-----------------------------------|---|---------------|
| | Nombre de mentions de M dans l'établissement | 15 |
| Niveau M | Effectifs d'étudiants inscrits en M (inscriptions principales, SISE) | 1 930 |
| Hors ingénieurs, | Part des mentions de M ayant fait l'objet d'une <u>évaluation des enseignements</u> | 53% (8/15) |
| IEP | Effectifs d'étudiants interrogés (part du total des inscrits) | 997 (52%) |
| | Nombre d'enseignements évalués | 207 |
| | Part des enseignements ayant obtenu un taux de réponse supérieur à 50% | 31%(64/207) |
| Autres diplômes | Nombre de diplômes concernés (=mentions de DEUST, dénominations nationales LP, spécialités DUT, diplômes ingénieur) | 34 |
| DUT (x | Effectifs d'étudiants inscrits (inscriptions principales, SISE) | 3 317 |
| spécialités), LP (x mentions), | Part des diplômes ayant fait l'objet d'une évaluation des enseignements | 53% (18/34) |
| Ingénieurs (x diplômes), | Effectifs d'étudiants inscrits interrogés (part du total des inscrits) | 1 428 (43%) |
| Classes | Nombre d'enseignements évalués | 416 |
| préparatoires (x | Part des évaluations d'enseignements ayant obtenu un taux de réponse supérieur à 50% | 46% (190/416) |

Concernant l'évaluation des enseignements, il est difficile d'indiquer un taux de réponse global : les taux de réponse sont calculés au niveau « enseignement » parfois même pour chaque régime et chaque semestre. Les taux de réponse ne peuvent donc se rapporter aux effectifs d'étudiants inscrits interrogés.

| IC 7 | DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE | UVHC |
|------|--|------|
| | | |

| Action | Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie |
|--|--|
| Objectif | Favoriser l'accroissement de la formation continue |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | - Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) |
| | - Améliorer l'efficience des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres) |

Description des indicateurs

| Unités de mesure | 1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) |
|--------------------|---|
| | 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) |
| | 3 – recettes en euros (€) |
| Date de la mesure | Année civile précédant la 1ère année du contrat ; dernière année civile du contrat |
| Champ de la mesure | Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. |

| Mode de renseignement | établissement | | | |
|-----------------------|---------------|--|--|--|
| de l'indicateur | | | | |
| | | | | |

| | Situation 2014 (S) | Cible 2019 (C) | Taux de croissance attendu (C- S)/S*100, en % |
|--|--------------------|----------------|--|
| 1-Heures stagiaires | 433 594 | 498 630 | 15% |
| 2- Nombre de diplômés en formation continue | 623 | 685 | 10% |
| Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE) | 76 | 91 | 20% |
| 3- Chiffre d'affaires de la formation continue | 3 615 274 | 4 338 000 | 20% |

Précisions: cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible »): seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

*: la notion certification est ici entendue dans un sens large: un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Leviers d'action

En ce qui concerne la formation continue et l'apprentissage, différentes actions inscrites dans le plan d'actions pluriannuel seront entreprises pour aboutir à un modèle économique durable. Trois orientations sont retenues prioritairement :

- -L'augmentation de formations « sur-mesure » génératrices de ressources à forte marge
- -La maîtrise des effectifs des groupes spécifiques (définition de seuils)
- -La mixité des publics en FA et FC et l'intégration en FI des publics FC à faible effectif.

Le service commun dédié au développement des relations avec le monde socio-économique et à la gestion des partenariats ainsi qu'aux formations continues et aux formations par apprentissage (SCFCA) assurera un rôle d'animation, de coordination, de veille et de développement (via une cellule d'ingénierie) en interface avec les composantes, les entreprises et les branches professionnelles.

Commentaires de l'université

Remarque : le détail ci-dessous des recettes de la formation continue justifie l'écart avec le chiffre repris dans l'indicateur commun IC12, le compte 7065 ne correspondant qu'à une partie des recettes de la formation continue

| | RECETTES BPF 2014 | |
|-------|---|----------------|
| 70611 | Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux | 52 322,90 € |
| 70612 | Droits des diplômes propres à chaque établissement | 9 306,00 € |
| 7065 | Prestations de formation continue (cf IC 12) | 2 129 347,05 € |
| 70681 | Autres prestations de services | 82 704,81 € |
| 70688 | Autres prestations de services | 20 419,99 € |
| 7411 | Subventions d'exploitation - Ministère tutelle | 9 910,00 € |
| 7442 | Subventions d'exploitation - Régions | 1 240 000,00 € |
| 7583 | Produits de gestion courante provenant de l'annulation d'ordres de dépenses | 4 033,80 € |
| 778 | Autres Produits exceptionnels | 67 679,09 € |
| | | 3 615 724 € |

| IC 8 | REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE | UVHC |
|------|---|------|
| | | |

| Action | Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche |
|--|---|
| Objectif | Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche) |

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | Millier d'euros (K€) |
|--------------------|---|
| Date de la mesure | 31/12/ année n |
| Champ de la mesure | Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR. | | |
|---------------------------------------|---|--|--|
| | Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation. | | |
| | Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation | | |
| | Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée : | | |
| | recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle | | |
| Source : | Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs | | |
| | Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes | | |
| Mode de calcul | Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement. | | |
| Responsable de l'indicateur | DGRI – DGESIP | | |
| Date de disponibilité de l'indicateur | Mars de chaque année n pour n-1 | | |

| | Ressources en K € (2014) | | | | Cible 2019 |
|--|--------------------------|--------------|---------------|----------------|------------------------------------|
| | Contrats hors FPP | Prestations | Redevances PI | Total | (évolution en %) et total en K€ |
| 1- Périmètre établissement | 1 127 086,00 € | 0€ | 0€ | 1 127 086,00 € | + 50 % |
| 2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement | 0€ | 434 802,04 € | 0 e | 434 802,04 € | + 25 % |
| 3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | |
| 4- Périmètre « organismes » | NC * | NC * | NC * | NC * | |
| Total (en valeur absolue et K€) | | | | | |

Commentaires de l'université

Périmètre établissement

Le premier levier d'action est le renforcement du partenariat avec l'IRT Railenium suite à la conclusion de la convention de partenariat, notamment grâce à la mise à disposition de personnel de l'université.

Le second levier d'action concerne le développement d'accord-cadre avec des grands groupes industriels, notamment des domaines des transports et de la mobilité. L'objectif est de conclure un accord-cadre avec deux industriels du ferroviaire, deux de l'automobile et un de l'aéronautique au cours des 5 prochaines années. Les partenariats ainsi constitués devraient permettre à l'université de pérenniser et développer ces sources de revenus.

Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement

Ce levier d'action « développement des revenus des équipements et plateformes » passe par la filiale VALUTEC pour optimiser l'exploitation d'équipements et de plateforme pour permettre la réalisation de prestations technologiques, génératrices de revenus complémentaires soit directs (financiers) ou indirects (personnels qualifiés) pour l'université.

<u>Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées</u>

Ce levier d'action « développement des actions avec la SATT Nord » devrait permettre d'accélérer la sensibilisation des enseignant-chercheurs à la valorisation économique de la recherche, renforcer la détection d'invention valorisable et développer les brevets et projets en maturations. Par contre, la SATT nord ne gérera pas les contrats de recherche et/ou de prestations. D'ici 2019, l'université devrait avoir des premiers revenus des redevances PI issu du portefeuille géré par la SATT Nord. Pour ces raisons, l'UVHC ne se fixe pas de cible chiffrée pour 2019.

Périmètre « organismes »

NC* : Le CNRS n'est pas en mesure de fournir ces informations avant début Mai 2015 après le dépôt des dossiers ANR. Cette réponse du CNRS est identique pour les universités lilloises.

Ces objectifs devraient faire l'objet de négociation dans le cadre du renouvellement de l'accord cadre qui lie au titre des UMR le CNRS et l'UVHC. Une attention particulière sera portée sur les conditions de prise en gestion par le CNRS des contrats des UMR communes avec l'UVHC, notamment en fonction des moyens apportés par les parties et aux redevances PI des brevets en gestion CNRS via sa filiale FIST.

Précisions - Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information .

| IC 9 | RELATIONS INTERNATIONALES | UVHC |
|------|---------------------------|------|
| | | |

| Action | Relations internationales des établissements |
|----------|---|
| Objectif | Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements |

IS - Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | Ratio en % |
|--------------------|--|
| Date de la mesure | Année universitaire n |
| Champ de la mesure | Etudiants inscrits en Master et Doctorat |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un baccalauréat français inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations |
|------------------------------------|---|
| Source | Etablissement |
| Mode de calcul | Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100 |

| | 2012-2013 | 2013-2014 | Cible 2019 |
|--|-----------|-----------|------------|
| Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master | 17,6 % | 19,4 % | 20 % |
| Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat | 48,5 % | 50,9 % | 50 % |

Leviers d'action

- participation aux salons d'étudiants en ciblant les niveaux M et D
- consolider l'intégration dans les filières francophones avec le DU FLE intégré de l'établissement et l'International Academy (summer school) de la COMUE
- -encourager la création de parcours en anglais (niveau master)

IS - Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | % |
|--------------------|--|
| Date de la mesure | Année universitaire n |
| Champ de la mesure | Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ. |
|------------------------------------|---|
| Source | MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) |
| Mode de calcul | Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100 |

| | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | Cible 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|
| Nombre d'inscrits étrangers non titulaire d'un baccalauréat français | 869 | 917 | 998 | |
| Nombre total d'inscrits | 10 051 | 10 117 | 10 201 | |
| Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger | 8,6% | 9,1% | 9,8% | 12% |

Leviers d'actions :

- participation aux salons d'étudiants en ciblant les niveaux M et D
- amélioration de la communication sur l'offre de formation (plaquette, site web...)

Commentaires : La cible correspondant à la moyenne nationale est presque atteinte. Elle est difficilement dépassable compte tenu de la dimension de l'établissement et de son profil pluridisciplinaire (certains filières sont peu attractives à l'international). La proximité de l'Université de Lille et de la région parisienne impacte fortement le désir de venir à Valenciennes.

IS - Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi au moins un mois de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | % |
|--------------------|--|
| Date de la mesure | Diplômés de l'année n |
| Champ de la mesure | Tout diplômé de l'établissement ou champ à choisir par l'établissement |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | La durée de référence est de un mois |
|------------------------------------|--|
| Source | Établissement |
| Mode de calcul | Nombre de diplômés ayant suivi au moins un mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés *100 |

| | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | Cible 2019 |
|--|--|--|-----------|------------|
| Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (%) | (309 / 3 629 diplômés) soit 8,5% | (310 / 3 801 diplômés) soit 8,2% | nd | 12% |
| Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité | 100% | 99% (307/310) | nd | |

| | sortante d'au moins un mois (%) | | | | |
|--|---------------------------------|--|--|--|--|
|--|---------------------------------|--|--|--|--|

UVHC Service responsable de l'indicateur : SCEVE-OFIP et RI

Le nombre de diplômés UVHC comprend tous les régimes d'inscription (initial, continu, par apprentissage, en reprise d'études).

Le calcul de la mesure présente des biais :

- 1. Les données recensées sont extraites de l'application de gestion administrative MOVEON et ne sont probablement pas exhaustives, car tous les étudiants partant en stage ne font sans doute pas de demande d'aide financière.
- 2. Les données observées comportent des mobilités d'étudiants dont la date de fin de séjour n'est pas attestée par l'organisme d'accueil. Par conséquent, pour celles-ci nous ne connaissons pas la durée effective certifiée

En l'état de nos outils, le pourcentage exprimé pour 2012-2013 n'est pas fiable. Il doit représenter sans doute cependant l'ordre de grandeur. La cible est en deçà de la cible pour 2020 proposée par l'Europe qui est de 20% des diplômés. Certaines composantes de formation ne peuvent pas imposer de mobilité à leurs étudiants dans des filières « non exportables ».

IS - Nombre de cotutelles de thèses à l'international

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | |
|--------------------|---------------|
| Date de la mesure | année n |
| Champ de la mesure | établissement |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Nombre de cotutelles de thèses à l'international en cours Nombre de cotutelles de thèses à l'international (nouveaux contrats) |
|------------------------------------|---|
| Source | Établissement SIES |
| Source | Etablisse ment of Ed |

| | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | Cible 2019 |
|---|-----------|-----------|-----------|------------|
| Nombre de cotutelles de thèses à l'international (UVHC) | 21 | 32 | 28 | 35 |
| Nombre de cotutelles de thèses à l'international (SIES) | 6 | 11 | 11 | 15 |

Leviers d'action :

- Financement de cotutelles lors du séjour du doctorant en France sur la ligne budgétaire de la politique scientifique de l'établissement (financement via Campus France).
- Établissements de conventions cadre, type accords ARCUS, entre l'UVHC et des établissements d'enseignement supérieur étrangers (Liban, Maroc, Palestine, ...) sur des thématiques de recherche ciblées.
- Participation aux programmes nationaux (par exemple 911 Au Vietnam, CSF doctorat au Brésil...)

Commentaires :

La cible UVHC correspond au nombre des cotutelles sur le total des thèses en cours.

La cible SIES correspond au nouveau contrat de cotutelles par an.

| VERTURE DU SCD OU DU SICD UVHC |
|--------------------------------|
|--------------------------------|

| Action | Bibliothèques et documentation |
|--|--|
| Objectif | Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs) |

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | Pourcentage |
|-----------------------------|--|
| Date et source de la mesure | Année universitaire |
| Champ de la mesure | Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure. |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| | Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. |
|--------------------|---|
| Nature précise des | Tailliee 2014 et l'ailliee d'échéance du présent contrat. |
| données de base | La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour |
| | chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent |
| | donc pas être prises en compte dans ce calcul; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie |
| | Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire. |
| | |
| | Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. |
| Mode de calcul | Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. |
| | La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : T = (Va-Vd) / Vd x 100 |

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Afin de favoriser la réussite étudiante, l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis se donne comme objectif de répondre aux demandes étudiantes exprimées lors de l'enquête 2013 sur les besoins et services proposés par le SCD concernant l'augmentation des horaires d'ouverture des Bibliothèques universitaires. Deux demandes avaient été manifestées : ouverture plus grande le soir, et ouverture le samedi après-midi. L'Université étudiera plusieurs solutions sur la période du Contrat, et les modifiera en fonction de l'évaluation de ce nouveau service.

| Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd) | 60 |
|---|------|
| Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va) | 64 |
| Variation (Va-Vd) | 4 |
| Cible 2019 (%) | + 7% |

Leviers d'action :

Renforcer l'efficacité des différentes fonctions, par une organisation du travail repensée et refondée, à travers les modalités du temps de travail et d'accomplissement des services dans le respect des textes et du dialogue social. Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

| IC 11 | ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION | UVHC |
|-------|---|------|
| | | |

| Action | Améliorer l'efficience des opérateurs |
|--|--|
| Objectif | Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs) |

Description de l'indicateur

| Unité de mesure | Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages |
|--------------------|---|
| | |
| Date de la mesure | Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée |
| Champ de la mesure | Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des | Pour les maitres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant |
|-------------------------------------|---|
| données de base et Source | soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas |
| | d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. |
| | Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés). |
| Mode de calcul | Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires. |
| Service responsable de l'indicateur | MENESR - DGRH |

| Recrutement interne d'enseignants- chercheurs ou endorecrutement | | 2012 | 2013 | 2014 | Données cumulées 2012, 2013, 2014 | Cible 2019 (données cumulées sur la période contractuelle) |
|---|------------|------|------|------|--|---|
| Maîtres de conférences | Effectifs* | 5/15 | 0/8 | 1/9 | 6/32 | |
| maitres de comerences | %** | 33% | 0% | 11% | 18,8% | 25% |
| Professeurs des | Effectifs* | 2/2 | 3/4 | 2/5 | 7/11 | |
| universités | %** | 100% | 75% | 40% | 63,6% | 50% |

^{*} recrutement interne

^{** &#}x27;recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

La cible fixée de 25% pour les maîtres de conférences reste identique à celle du contrat précédent. Elle est le reflet de l'engagement de l'université dans un processus de recrutement externe, processus partagé en concertation avec les directeurs de composantes de formation et de recherche. La volonté affichée de ce type de recrutement répond aux exigences du développement de la politique de recherche de l'UVHC.

La cible fixée de 50% pour les professeurs des universités, en diminution par rapport à l'objectif précédent, prend en compte, d'une part, la valeur moyenne pour les établissements de typologie proche à l'UVHC, et d'autre part, l'effet que peut avoir un seul recrutement au regard du nombre total de postes susceptibles d'être ouvert par année. Enfin, le recrutement des professeurs doit être vu aussi, comme une possibilité de promotion en interne pour des maitres de conférences habilités et qualifiés dont l'implication pour le développement des activités de l'établissement est démontrée.

Pour rester dans ou atteindre ces objectifs, l'établissement veillera à une meilleure utilisation des différentes voies de recrutement possible, notamment la voie de la mutation, qui seront pleinement intégrées dans la gestion prévisionnelle pluriannuelle des recrutements. Il poursuivra la transmission des éléments de fonctionnement des comités de sélections en portant une attention particulière à la diffusion des cibles fixées auprès des présidents de COS mais aussi aux membres des CAC et CA, ainsi qu'aux directeurs de composantes.

Commentaires de l'université :

Les données 2012 et 2013 sont un reporting des données observées via PERSE.

Précisions « Nature précise des données de base » : Les effectifs recensés correspondant aux recrutements et non aux emplois publiés une année référencée. Pour les professeurs des universités, dans le document de politique contractuelle mis à disposition par la DGRH A1-1/DGRH C1-1 via PERSE, les sections CNU en Droit ne sont pas comprises dans le champ d'enquête.

Au cours de la précédente période d'observation (2009-2011) CF PERSE

- MCF: 4/37 soit 11 %; - PR: 4/11 soit 36,4%

| IC 12 | DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public | UVHC |
|-------|--|------|
| | | |

| Action | Pilotage opérationnel des établissements |
|--|--|
| Objectif | Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150) |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements |

| Unité de mesure | Millier d'euros (K€) | |
|-----------------------|--|--|
| Date de la mesure | Deux années civiles précédant la 1ère année du contrat ; dernière année civile du contrat | |
| | Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : | |
| Champ de la mesure | les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) les recettes de la formation continue (7065) la taxe d'apprentissage (7481) les contrats et prestations de recherche les subventions (hors subvention pour charges de service public) les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777. | |
| Mode de renseignement | t Données fournies par l'établissement | |
| _ | | |

| | 2013 | 2014 | Cible 2019 |
|--|------------|------------|------------|
| Droits d'inscription (1) | 1 362 205 | 1 387 803 | 1 500 000 |
| Formation continue (2); (cf IC 7) | 2 166 972 | 2 129 347 | 2 554 000 |
| Taxe d'apprentissage (3) | 645 740 | 692 307 | 750 000 |
| Contrats et prestations de recherche (4) | 992 743 | 859 829 | 1 000 000 |
| ANR investissements d'avenir (74411) | 0 | 0 | 0 |
| ANR hors investissement d'avenir (74412) | 300 840 | 290 980 | 300 000 |
| Autres (704 – 705 – 7062 – 751) | 691 903 | 568 849 | 700 000 |
| Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5) | 8 628 441 | 9 064 783 | 9 363 000 |
| Régions (7442) | 2 456 751 | 2 481 878 | 2 481 000 |
| Union européenne (7446) | 875 839 | 1 210 165 | 1 210 000 |
| Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) | 5 295 851 | 5 372 740 | 5 372 000 |
| Dons et legs des fondations (6) | 0 | 0 | 100 000 |
| Produits exceptionnels (7) | 1 329 720 | 455 608 | 100 000 |
| Autres ressources propres (8) | 1 333 161 | 1 242 396 | 1 300 000 |
| Total | 16 458 982 | 15 832 073 | 16 367 000 |

<u>Précisions</u>: cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action

L'UVHC table sur des droits d'inscriptions en hausse avec à terme, 11 000 étudiants, et une taxe d'apprentissage en progression de 10%. Par contre, toutes les subventions Régions, Union européenne et Autres ont été maintenues au niveau 2014, faute d'éléments probants disponibles.

Dans le cadre du plan pluriannuel de mesures piloté par le conseil d'administration, un volet concernera précisément le développement coordonné des ressources propres fondé par une analyse des coûts afin d'assurer le financement des frais de gestion et de fonctionnement général générés.

De nouvelles ressources seront recherchées, à travers la constitution d'une fondation qui capitalisera sur le réseau des anciens d'une part, et la valorisation des ressources patrimoniales par la location de locaux ou d'équipements d'autre part. En ce qui concerne la recherche et sa valorisation, l'établissement dynamisera la stratégie de développement de partenariat public – privé en intégrant des objectifs quantitatifs et financiers et consolidera l'ingénierie de montage de projets pour accroître le volume des réponses et/ou succès aux appels nationaux et européens. Par ailleurs, la redéfinition du périmètre de la valorisation et de ses acteurs institutionnels (Valutec, SATT, IRT) permettra de réaliser les recettes attendues.

La direction de la recherche et de la valorisation contribuera à piloter et à assurer une gestion optimale des contrats de recherche, et élaborera des coûts différenciés facilitant la contribution aux charges générées selon la typologie des contrat s.



| IC 13 | PILOTAGE FINANCIER | UVHC |
|-------|--------------------|------|
| | | |

| Action | Améliorer l'efficience des opérateurs |
|--|---|
| Objectif | Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs) |

| Unité de mesure | Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et |
|---------------------------------------|--|
| | d'investissement, exprimé en pourcentage. |
| | Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. |
| | 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi |
| | 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel |
| | 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels |
| Date de la mesure | Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat |
| Champ de la mesure | Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement |
| Mode de renseignement de l'indicateur | Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement |

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

| Actions prévues | Situation actuelle (2014) | Commentaires établissement | Cible 2019 |
|--|--|---|--|
| 1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié). | Fonctionnement : 93,38% Investissement : 35,38% | Des taux exécution faibles liés à des prévisions d'exécution incertaines sur contrats de Recherche et opérations d'investissement lourdes pluriannuelles | Fonctionnement 98 % Investissement 75 % |
| 2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement | 1 | Actuellement, il existe un suivi mensuel des consommations de crédits et des recettes mais pas encore de tableau de bord des agrégats de gestion | 2 |
| 3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement). | 1 | Existence d'un SPSI et production des annexes 6 et 7 du budget pour l'information du CA | 2 |

| 4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%). | 2 | Existence de tableau de bord mensuel suivant la consommation de emplois et des crédits (mesure de la marge prévisionnelle sur la masse salariale chaque mois), suivi mensuel de points de gestion ciblés (contractuels). L'écart entre le BP et l'exécution finale est encore supérieur à 1 % en 2014, l'objectif 2015 est déjà d'arriver à 0,5% hors ressources fléchées. | 2 |
|---|---|---|---|
|---|---|---|---|

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

| Actions prévues | Situation actuelle (2014) | Cible 2019 |
|---|---------------------------|------------|
| 1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan | 1 | 2 |
| 2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques) | 1 | 2 |

| IC 14 | PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS | UVHC |
|-------|--|------|
| | | |

| Action | Améliorer l'efficience des opérateurs |
|----------|---|
| Objectif | Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur |
| • | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs) |

| Description de l'indied | | |
|--------------------------|---|--|
| | Cote chiffrée de 0 à 5 | |
| Unité de mesure | Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficients. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore | |
| | incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficients. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, | |
| | moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. | |
| | Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international. | |
| | Situation actuelle : année précédant la première année du contrat | |
| Date de la mesure | cible : dernière année du contrat | |
| Champ de la mesure | Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement | |
| Mode de renseignement de | Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre | |
| l'indicateur | d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire. | |

| Thèmes | Situation actuelle (2014) | Cibles 2019 |
|--|---------------------------|-------------|
| 1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information | 4 | 5 |
| 2-Le système d'information et les services numériques | 4 | 5 |
| 3-Le numérique au service de la formation des étudiants | 3 | 4 |
| 4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique) | 4 | 4 |
| 5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation | 3 | 4 |

| 6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique | 4 | 4 |
|--|---|---|
| | | |

Leviers d'action et Commentaires de l'établissement :

Source: rencontre et conclusion du 6 novembre 2014, visite des experts (MESR) sur site avec la DSI-UVHC



| I | IC 15 | TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX | UVHC |
|---|-------|------------------------------|------|
| | | | |

| Action | Améliorer l'efficience des opérateurs |
|--|---|
| Objectif | Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs) |

| Unité de mesure | Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence |
|--------------------|--|
| Date de la mesure | Annuelle |
| | |
| Champ de la mesure | Établissement |
| | |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des | |
|-------------------------------------|---|
| données de base et Source | Enquête annuelle sur la situation immobilière |
| Mode de calcul | Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes : - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : T = (U/S) H T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : (58 195 h / 66 salles) soit 79 % pour les salles banalisées 1 120 h Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : (62 % x 3 000 m²) + (79 % x 5 100 m²) = 73 %. |
| Service responsable de l'indicateur | MENESR - DGESIP |

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

| | Situation actuelle (2015) | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|------------------|----------|-----|--------------------------------------|--|
| Occupation des locaux | Nombre d'heures d'utilisation | Nombre de salles | surfaces | | Taux d'occupation attendu en 2019 | |
| Amphithéâtres | 22 392 | 32 | 6 474 | 62% | 70 % | |
| Salles banalisées | 146 155 | 221 | 12 837 | 59% | 66 % | |
| Total | | | | 60% | 68 % | |

Leviers d'action : Requalification de surfaces d'enseignement, location de salles



INDICATEURS SPECIFIQUES

| IS 1 | TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS | UVHC |
|------|---------------------------------------|------|
| | | |

| Action | Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence |
|-----------------------------|---|
| Objectif | Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation |
| Description de l'indicateur | |
| Unité de mesure | % |
| Date de la mesure | Cohorte 2010 diplômée en 2012 et 2013 |
| Champ de la mesure | inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante. |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2011-2012, et inscrits en 1ère année de DUT (inscriptions principales uniquement). Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Chiffres arrêtés en fin d'année universitaire. |
|---------------------------------------|---|
| Source | SISE |
| Mode de calcul | Nombre d'admis en DUT 2 en n+2 ou n+3 / Nb d'inscrits en DUT 1 en n |
| Service responsable de l'indicateur | MENESR DGESIP - SIES |

| Données PAPESR | Nombre d'inscrits en 1 ^{ère} année de DUT | Nombre de diplômés en DUT en 2 ans | Taux de réussite en 2 ans | Nombre de diplômés en DUT en 3 ans | Taux de réussite en 3 ans |
|--|--|--|---------------------------------|--|---------------------------|
| Cohorte 2010 (diplômés en 2012 ou en 2013) | 739 | 440 | 59,5% | 74 | 11,2% |
| Cohorte 2014 (diplômés en 2016 ou en 2017) | | | Cible: 60% | | Cible : 11,5% |

Commentaires de l'établissement

Le taux de réussite en 2 ans à Valenciennes, en comparaison avec les IUT du Nord Pas de Calais est supérieur à la moyenne régionale. C'est le 2ème taux de réussite derrière celui de Lille 3.

Le bassin de recrutement produit un taux de boursier élevé à l'IUT de Valenciennes. Il est de 40%, relativisé par la perte du statut de boursier lorsqu'un étudiant devient apprenti.

Nous avons une relative prudence sur la progression des taux cibles (cohorte 2015) compte tenu des efforts mobilisés sur la politique d'accueil et de réussite pour tous (PART) et notamment la réussite de bacheliers technologiques plus nombreux en IUT.

Le travail de conventionnement EPSCP/IUT qui débute avec les lycées ayant des sections de Btn devrait peut être permettre de sécuriser les viviers de recrutement et de maintenir la qualité du recrutement (avec le maintien, pour ces bacheliers et pour les IUT de l'académie de Lille, de taux de réussite supérieur à 40 ou 50%) à partir d'actions spécifiques (liaison continuum via des référents IUT et Lycée, visite immersion en IUT, préparation forum orientation 1eres par bassin, échanges d'information, de services, accueil des professeurs principaux, élaboration de fiches action...)

Poursuite des efforts pour accompagner la réussite étudiante avec le dispositif de soutien régional PRREL (volet Soutien et Tremplin),

Proposition de dispositifs alternatifs pour la réussite et la réorientation : semestre décalé DUT, maintien des passerelles de formation pour les demandeurs d'emploi (formation scientifique et technique, formation commerce gestion) vers le DUT. Accueil de « bacheliers méritants » et accompagnement à la réussite dans les filières dites sélectives ; décret 2014.

Veille et attention accrues sur les décrocheurs précoces ou les « non accrocheurs »

Incitation à l'apprentissage et au contrat d'alternance



| IS 2 | TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 | UVHC |
|------|-----------------------------|------|
| | | |

| Action | Améliorer la réussite des étudiants |
|--|--|
| Objectif | Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L |

| | Ţ |
|-------------------------------------|---|
| Unité de mesure | % |
| Date de la mesure | Années universitaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, futures années 2018-2019 |
| | Disponible en mai de l'année n+1 |
| Champ de la mesure | Champ: nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (enseignement public universités et assimilées – France entière) inscrits pour la première fois en L1, et inscrits l'année suivante en 2ème année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2ème année. Seuls les primo-entrants en L1 sont pris en compte dans la cohorte. Les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, BTS ou DUT sont supprimés de la cohorte. Les fichiers SISE-inscrits sont utilisés et appariés sur la base de l'identifiant (INE) deux années consécutives. |
| Service responsable de l'indicateur | MENESR, DGESIP-DGRI SIES |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Inscriptions principales |
|------------------------------------|--|
| Source : | MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) |
| Mode de calcul | Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1ère année en n-1/n Calcul du taux de passage : |
| | Le nombre d'étudiants inscrits en L2 ou dans des formations équivalentes à l'issue d'une année universitaire n-n+1 est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1 Calcul du taux de redoublement : |
| | Le nombre d'étudiants qui redoublent à l'issue d'une année universitaire n-n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1) est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. Calcul du taux de réorientation : |
| | Le taux de changement d'orientation correspond à la part des étudiants qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université (diplôme d'université, formations de santé,) quel que soit l'établissement dans lequel cette réorientation a eu lieu, rapportée au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. Calcul du taux de sortie de l'université : |
| | Les étudiants non retrouvés dans le fichier SISE des inscrits de l'année n+1 sont considérés comme étant non réinscrits en cursus L. Le nombre de ces étudiants est rapporté au nombre total des inscrits en L1 et n-n+1. |

Précisions importantes :

- un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université
- un étudiant inscrit en 1ère année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation
- un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente

Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation du taux de passage entre la première et la deuxième année du cursus Licence

Lecture : 40,1% des étudiants inscrits en L1 pour l'année universitaire 2011-2012 sont passés en L2 ou équivalent en 2012-2013.

Le champ de la cohorte a été modifié pour correspondre à celui des autres cohortes rendant compte de la réussite en Licence. Le profil de la courbe reste identique mais l'indicateur s'établit à un niveau plus faible que sur l'ancienne série.

Données de l'établissement fournies par le MENESR

| Devenir des étudiants inscrits | Inscrits à la rentrée 2010-2011 | Inscrits à la rentrée 2011-2012 | Inscrits à la rentrée 2012-2013 | Cible 2019 |
|---|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------|
| Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n | 1 262 | 1 302 | 1 343 | |
| Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1 | 26,8% | 26,4% | 27,4 | |
| Part de changements d'orientation en année n/n+1 | 3,8% | 5,4 % | 4,7 | |
| Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université | 31,3% | 31,1% | 36,3 | |
| Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante | 38,4% / 38,1% | 37,1% | 31,6% | 38 % |

A noter: la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

| Données toutes universités | Inscrits à la rentrée 2010-2011 | Inscrits à la rentrée 2011-2012 | Inscrits à la rentrée 2012-2013 |
|---|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n (Première inscription) | 169 295 | 173 646 | 177 832 |
| Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1 | 25,8 | 26,0 | 27,3 |
| Part de changements d'orientation en année n/n+1 | 2,9 | 2,6 | 2,5 |
| Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à la | 30,7 | 31,4 | 30,6 |

| rentrée n/n+1 quelle que soit l'université | | | |
|---|------|------|------|
| Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante | 40,6 | 40,1 | 39,7 |

Précisions :

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants qui ont quitté l'université et qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

Leviers d'action

Commentaires de l'université :



| IS 3 | Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat | UVHC |
|------|---|------|
| | | |

| Action | Formation initiale et continue de niveau Master et Doctorat |
|--|--|
| Objectif | Répondre aux besoins de qualifications supérieures |
| Mesure du plan annuel de performance (PAP) | Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M et en D |

| Unité de mesure | Ratio en % |
|--------------------|---|
| Date de la mesure | Années universitaires 2012-2013, 2013-2014 et 2017-2018 |
| Champ de la mesure | Inscrits en cursus M et D –Champ SISE universités |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des | Établissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales) | | | |
|--------------------|---|--|--|--|
| données de base | Établissement d'origine des entrants en D - Effectifs d'inscrits en D | | | |
| Source | MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) | | | |
| Mode de calcul | Établissement d'origine des entrants en M1: Pour chaque année considérée: nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en: maîtrise, master LMD (hors Master enseignement), master IUP Établissement d'origine des entrants en M2: Pour chaque année considérée: nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en: master LMD (hors Master enseignement), DEA, DESS. A noter: les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement. Établissement d'origine des entrants en D: nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en D absents de l'établissement les deux années précédentes / nombre total des étudiants inscrits pour la première fois en D dans l'établissement, x 100 | | | |

| | Années | Total des inscriptions | Effectif de l'année exclu redoublants | Étudiants non présents en n-1 | Taux |
|--|-------------|---------------------------|---|-------------------------------------|-------|
| | 2012 - 2013 | 917 | 813 | 306 | 37,6% |
| Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1 | 2013 - 2014 | 959 | 868 | 341 | 39,3% |
| | Cible 2019 | | | | 42,0% |
| Toutes universités | 2012 - 2013 | 142 305 | 116 753 | 47 862 | 41% |
| Toutes universites | 2013 - 2014 | 139 421 | 115 128 | 48 263 | 41.9% |
| | | | | | |
| | 2012 - 2013 | 927 | 791 | 221 | 27,9% |
| Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2 | 2013 - 2014 | 947 | 821 | 240 | 29,2% |
| | Cible 2019 | | | | 35% |
| Toutes universités | 2012 - 2013 | 130 962 | 110 434 | 42 149 | 38.2% |
| | 2013 - 2014 | 132 230 | 112 450 | 42 936 | 38.2% |
| | | | | | |
| | 2012 - 2013 | 145 | 40 | 35 | 87,5% |
| Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en D | 2013 - 2014 | 159 | 56 | 39 | 69,6% |
| | Cible 2019 | | | | 68,0% |
| Toutes universités | 2012 – 2013 | 61 237 | 16 099 | 9 700 | 60.3% |
| | 2013 - 2014 | 60 422 | 15 835 | 9 938 | 62.8% |

Commentaires de l'université : UVHC service responsable de l'indicateur : SCEVE-OFIP Pour alimenter l'analyse, ci-dessous les données calculées au sein de l'établissement (source enquêtes SISE effectifs) :

Page 52 Volet UVHC

| IS 4 | INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS | UVHC |
|------|--|------|
| | | |

| Action | Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale |
|----------|--|
| Objectif | Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie |

| Unité de mesure | % |
|--------------------|---|
| Date de la mesure | Enquête sur la situation des docteurs (moins de 35 ans) sortis du système éducatif, 3 ans après leur sortie de formation initiale |
| Champ de la mesure | Etudiants, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail |

Élaboration et qualités de l'indicateur

| Nature précise des données de base | Est retenu pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés de D l'année n-3 |
|-------------------------------------|---|
| Source | établissement |
| Mode de calcul | L'année de référence n pour les valeurs de l'indicateur est celle de la réalisation de l'enquête mais ces valeurs ne sont pas disponibles, du fait des délais d'exploitation de l'enquête, avant le PAP de n+2. |
| Service responsable de l'indicateur | MENESR DGESIP |

Leviers d'action :

- Doctoriales ComUE
- Valorisation
- Emplois dans les Universités : la diminution des recrutements touche en premier lieu les docteurs

Commentaires de l'établissement

Données disponibles via l'enquête régionale réalisée par l'ORES

| Données UVHC Source : SCEVE-OFIP | Insertion en 2013/2014 des diplômés en D année 2010/2011 | Cible insertion en 2017/2018 des diplômés en D année 2014/2015 |
|----------------------------------|---|---|
| Taux des docteurs en emploi | 84% (21/25) | 85% |
| Taux de réponses aux enquêtes | 80.6% (25/31) | Pas de cible à définir |
| Données MENESR | | |